

Bien immobilier et séparation

Par ESCALLIER, le 21/10/2010 à 18:40

Bonjour,

mon amie et moi allons nous séparer ,nous ne sommes ni mariés ni pacsés , nous avons un bien en commun , une maison achetée a parts inégales 80% pour moi et 20% pour elle , nous avons un pret commun sur 15 ans que nous remboursons a parts égales . Je souhaite conserver la maison que dois je faire?

Merci

Par mimi493, le 21/10/2010 à 18:55

Vous payez le crédit à part égal mais le partage de la maison ne l'est pas ?

Par **ESCALLIER**, le **21/10/2010** à **19:09**

oui car on considérait alors l'apport initial

Par mimi493, le 21/10/2010 à 19:34

Si vous voulez conserver la maison, il faut lui racheter sa part et la dégager du crédit